

Conseillers en exercice : 10. Présents : 10. Votants : 10

PRESIDENCE : Evelyne LALOË, Maire

PRESENTS : Evelyne LALOË, Philippe WURTZER, Jean-Claude ALLOATTI, Franck LARONCHE, Françoise MEDERNACH, François DELPORTE, Lydie L'HOMME, Guy TELMAR, Jean-Claude BLANCHARD et Jean-Jacques GRANDSIRE

ABSENTS : néant

SECRETAIRE de SEANCE : Françoise MEDERNACH

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE. PERIMETRE**

Mme le Maire, Présidente de la Communauté de Communes de Saint Pierre Eglise et membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, invite le Conseil Municipal à délibérer sur le périmètre du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), qui regroupera les communautés de communes de La Hague, de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur du Cotentin, de la Région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint Pierre Eglise, de La Saire et, de la Commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Elle expose le schéma arrêté par le Préfet et, retrace les différentes étapes qui ont conduit à la création de cet EPCI qui prendra la forme d'une communauté d'agglomération.

Les conseillers ont reçu par mail l'arrêté préfectoral et l'étude « bâtir ensemble le Grand Cotentin » réalisée par les futurs membres de l'EPCI.

L'étude financière et fiscale présentée à la Communauté de Communes le 11 juillet, sera adressée par mail, aux conseillers.

La nouvelle Communauté devrait gérer toutes les compétences exercées par les différents EPCI actuels puis, elle aura 2 ans pour choisir les compétences qu'elle souhaite exercer. Certains équipements pourraient être rétrocédés aux communes.

Des Comités de Pilotage se sont constitués pour établir un état des lieux de ce qui existe dans les EPCI actuels, de leur intégration à la Communauté d'Agglomération et de leur gestion immédiate au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (ex : comptabilité, personnel, informatique, garderies scolaires)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré et, à l'unanimité, APPROUVE l'arrêté préfectoral fixant le périmètre du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

**TRAVAUX BATIMENTS ET PETIT PATRIMOINE**

Restauration des lavoirs de La Boulaye et d'Étesneville

Les devis reçus n'indiquent pas les mêmes travaux à réaliser et sont donc difficilement comparables.

TPC : 12 616,48 € HT      COLAS : 28 887,23 € HT

Le conseil retient le devis de TPC et décide la construction d'un muret.

Eglise

M. Bourget, maître-verrier, n'est pas inquiet pour les vitraux qui présentent des trous. En revanche, 2 autres vitraux ont une armature en mauvais état.

Jardin du Souvenir

Le terrassement a été effectué et la stèle installée.

L'Oratoire de la Vindarderie a besoin d'être nettoyé.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Les passages des tracteurs ont comblé le fossé, dans le virage de la rue d'Étesneville, au Hameau Renouf.

Le revêtement de la rue d'Étesneville a été endommagé à plusieurs endroits, entre la RD901 et le Coin Grimon.